

Soisy-Sous-Montmorency, le 17 Avril 2014

## Gendarmerie et Renseignement Territorial : Entre doublonnage avéré et déloyauté affirmée !

Il est toujours très plaisant pour une organisation syndicale de pouvoir affirmer que les analyses que nous avons développées ces dernières années et plus particulièrement ces dernières mois avaient du sens et sont confirmées par l'actualité récente. Nous voulons bien évidemment parler de l'offensive tous azimuts de la Gendarmerie qui continue, pas à pas, de **s'auto octroyer** des pans entiers de compétences là où les directives ministérielles semblaient l'en avoir exclu ou dans le cas d'espèce lui avoir confié une compétence d'attribution subsidiaire.

Ainsi, une fois encore, les masques tombent sur les réelles intentions de la Gendarmerie Nationale en matière de renseignement territorial. Confirmant les constats de terrain, une « note de service provisoire » (ci-jointe) du 7 avril 2014 signée du DGGN pour le traitement du renseignement confirme une stratégie visant à créer « une chaine intégrée du renseignement...consolidée dans son organisation et son emploi » qui tente d'officialiser un véritable doublon de la structure nationale du renseignement territorial, en contradiction avec les décisions ministérielles du 17 juin 2013 confirmant la compétence de l'Information Générale ( futur Renseignement Territorial) en zone PN et GN.

Faisant ainsi fi des termes de la circulaire ministérielle du 21 mars 2014 qui précise que « le SCRT est seul chargé de centraliser et de transmettre sous formes de notes aux autorités gouvernementales et administratives, l'ensemble des renseignements recueillis tant sur le territoire européen qu'ultra-marin », le document précise que « la Gendarmerie traite le renseignement dans sa zone de compétence », et « à partir de l'ensemble des renseignements disponibles » informe des risques les « autorités gouvernementales, administratives et judiciaires ». La nouvelle sous-direction de l'« anticipation opérationnelle » et ses déclinaisons zonales, régionales et départementales ont comme services « partenaires » la DCRI et le RT.

Cette véritable doctrine insiste sur l'enjeu de l'analyse du renseignement qui nous semblait avoir pourtant été clairement sanctuarisée au bénéfice du SCRT dans le souci évident d'une analyse centralisée par des acteurs policiers rompus à cet exercice.

Elle détaille également un système pyramidal de remontées des notes d'information destinées non seulement à la hiérarchie de la DGGN mais également aux autorités politiques, administratives et judiciaires doublonnant ainsi la doctrine du RT.

A l'heure où les économies sont activement recherchées, et où le DGGN lui-même affirme ne plus avoir les moyens de faire fonctionner ses unités territoriales, on ne peut que s'étonner de ce choix stratégique qui constitue une copie des services de la DCSP en charge du renseignement territorial. Il semble, qu'une nouvelle fois, certains hauts responsables de la Gendarmerie, très prompts à la critique envers notre institution, aient oublié **le sens du mot loyauté**.



Dans ce contexte, l'ouverture annoncée récemment de nouveaux postes de responsables territoriaux et centraux (cf. liste jointe en annexe) au sein des services du Renseignement Territorial au bénéfice de la Gendarmerie Nationale ne peut être acceptée en l'état.

L'octroi de ces postes sans aucune concertation avec la parité syndicale, nous autorise malheureusement à penser que, faute de justifications claires quant à l'intérêt supposé de ces transferts de responsabilité, l'Arme ne poursuive sa démarche sans trouver la moindre résistance institutionnelle sur son chemin et revendique, très prochainement, de nombreux autres postes de ce type pour, in fine, obtenir une compétence générale concrétisée par des départements entiers.

La filière du Renseignement Territorial, qui tente péniblement de se structurer dans un contexte budgétaire où seule la future DGSI semble avoir été anticipée, peine ainsi toujours à trouver sa place dans un environnement institutionnel complexe et peu propice à l'efficacité. Il est urgent de clarifier son positionnement, et de lui donner les moyens humains et matériels lui permettant d'assurer véritablement l'ensemble de son spectre missionnel.

Organisant une concurrence coûteuse tout en revendiquant des postes de chefs de service au nom de sa participation à la mission de renseignement territorial, l'Arme, loin des préoccupations de l'intérêt général, démontre une fois de plus sa constante obsession à occuper tous les champs d'action policiers, dans une logique de conquête et de rapport de force, quitte à nuire à son cœur de métier : la sécurité publique en zone rurale !

Nous appelons donc notre Ministre de tutelle à **recadrer**, de toute urgence, **les hauts responsables militaires** à l'origine de cette « <u>tentative de sécession au sein du RT</u> » afin de concentrer le peu de moyens à sa disposition au bénéfice de ceux qui disposent d'une réelle expérience et d'une expertise avérée en matière de RT.

Il est dorénavant temps de siffler la fin de la récréation et de neutraliser les apprentis sorciers de la gendarmerie qui continuent à ourdir en permanence une stratégie de prise de positions qui ne sert qu'à générer la confusion dans des domaines de compétences qui ont besoin de sérénité.

Olivier BOISTEAUX Président du SICP

**ANNEXE** 

Site: www.commissaires.fr - Courriel: secretariat@commissaires.fr



## Postes « Renseignement Territorial » attribués à la Gendarmerie Nationale

- ✓ Chef du Service départemental du Renseignement Territorial du Cher ;
- ✓ Chef du Service Départemental du Renseignement Territorial de la Creuse ;
- √ Adjoint au chef du Service Départemental du Renseignement Territorial de la Haute-Savoie;
- ✓ Chef du Service du Renseignement Territorial de Chessy;
- ✓ Chef du Service du Renseignement Territorial de Montbéliard ;
- ✓ Chef du Service du Renseignement Territorial de Narbonne.

Le poste de chef du Service Départemental du Renseignement Territorial de la Nièvre est réattribué à la Police Nationale.

Site: <u>www.commissaires.fr</u> - Courriel: <u>secretariat@commissaires.fr</u>